

mis en ligne le 12 janvier 2023

ARRETE MUNICIPAL N°12860 DU 11 JANVIER 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

TRAVAUX

4 Rue Adolphe Coutillard

A compter du vendredi 13 Janvier
2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par la société SOLORPEC BATIMENT,
13 rue de Cornouaille 56274 PLOEMEUR CEDEX,

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique, et pour permettre la pose d'un échafaudage sur le trottoir, il importe de condamner l'accès au trottoir,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A compter du vendredi 13 janvier 2023, de 08h00 et jusqu'au mardi 31 janvier 2023 à 18h00, l'entreprise « SOLORPEC BATIMENT » est autorisée à installer un échafaudage, à hauteur du N°4 rue Adolphe Coutillard. Le trottoir sera condamné.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation pour la condamnation du trottoir sera mise par la société. L'entreprise se chargera également de mettre en place un périmètre de sécurité en le signalant par des cônes de Lubec et de la rubalise.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h. L'entreprise veillera à mettre une signalétique adéquate.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, la Police Municipale, Monsieur le Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

